LES DIX CONSEILS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

1/ PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

- équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- équipez votre domicile d'une alarme (hurlante intérieure/extérieure ou reliée à une société de sécurité ou à votre téléphone portable) ;
- renforcer vos volets et fenêtres ;
- installez des détecteurs de présence ;
- fermez votre porte à clé durant votre absence, la nuit et faites attention la journée ;
- fermez votre portail à clé, surtout la nuit (et la voiture est verrouillée dans la propriété) ;
- l'été, ne laissez pas tout ouvert (pas fenêtres et volets en même temps)
- quand vous prenez possession d'un nouveau domicile, changez les serrures (même chose si perte clés) ;

2/ SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE

- en cas d'absence de quelques heures, laissez une lumière ou la télévision allumée ;
- installez un programmateur de lumière pour certaines heures ;
- demandez à un voisin d'ouvrir et fermer les volets chaque jour ;

3/ NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER

- aidez-vous entre voisins pour le courrier ou faites-le suivre ;

4/ RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING)

- bannissez le vide-poche ou le crochet dans l'entrée ;
- rangez les sacs à main dans un placard ;

5/ CACHER VOS BIENS DE VALEUR

- trouvez un endroit autre que la chambre des parents ou la salle de bain pour cacher les bijoux ;
- ne gardez pas trop de fortes sommes à votre domicile (notamment artisans/commerçants) ;
- au pire, équipez-vous d'un coffre (dans un endroit non visible de visiteurs) ;
- mettez en lieu sûr vos factures (N° de série) et prenez des photos de vos bijoux ;

6/ RESTEZ DISCRETS SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCE

- ne laissez pas d'annonce sur votre répondeur, sur mur Facebook ou par tweet ;
- faites un transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre portable ;
- ne révélez pas aux démarcheurs (physiques ou téléphoniques) vos absences ;
- prévenez un proche ;

7/ EN CAS D'ABSENCE, ADHÉREZ AU DISPOSITIF « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

- c'est gratuit, simple (formulaire à télécharger sur le site internet gendarmerie ou dans votre brigade) ;
- cela fonctionne toute l'année (pas que pendant les vacances scolaires) ;
- associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler de temps en temps (en plus de la gendarmerie) ;
- ça marche : en 2020, moins de 1% des propriétaires ayant souscrits ont été cambriolés ;

8/ FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS

- en cas de démarchage suspect, de repérage (à pied ou en véhicule) dans votre quartier ;
- quand vous voyez des personnes enjamber une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules ;
- soyez le plus précis dans les descriptions (véhicules, personnes) et restez en ligne si besoin ;
- la gendarmerie travaille 365/365 jours (une patrouille est déjà dehors ou peut sortir rapidement) ;

9/ NE LAISSEZ PAS DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE

- méfiez-vous de tout le monde (femmes, enfants, professions rassurantes...) ;
- exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, policiers, commerciaux, facteurs, éboueurs....) ;
- n'allez pas vérifier la présence de votre argent ou de vos bijoux en présence de visiteurs ;

10/ SI VOUS ÊTES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE

- ne touchez à rien et appelez immédiatement votre brigade ou faites le 17 ;
- si les cambrioleurs sont encore à l'intérieur ou vous réveillent, gardez votre calme, ne prenez aucun risque et retenez le maximum d'éléments d'identification (descriptions morphologique et vestimentaire, accent, paroles...) ;
- faites opposition sur vos moyens de paiements s'ils ont été volés ;
- venez déposer ensuite plainte à la brigade en amenant tous les documents nécessaires (assurance, factures, numéros de série, photographie des objets...) ;